



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE  
AVIS DE LA CDPENAF

Direction départementale  
des Territoires  
Service de l'agriculture et du  
développement rural  
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Guillaume FENAT  
téléphone : 01 60 56 73 00  
télécopie : 01 60 56 71 01  
[ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr)

DDT 77/STAC  
Unité Instruction et Conseil ADS  
Melun  
A l'attention de :  
Madame Francine EZAGAL

Vaux le Pénil, le 19 avril 2019.

La société TOTAL SOLAR, représentée par Monsieur Mathieu LE GUENNEC, a déposé les permis de construire n°077 010 18 00003 et 077 211 18 00007 pour l'installation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol sur les communes d'Aubepierre-Ozouer le Repos et Grandpuits-Bailly Carrois,

La commission s'était réunie le jeudi 24 janvier 2019 pour examiner une première fois ce projet, que Monsieur Martin JOFFRES, développeur de projet TOTAL SOLAR, a présenté accompagné de collaborateurs de sa société et des maires et adjoints des deux communes concernées par le projet.

La commission avait également examiné conjointement à cette demande de PC, la délibération motivée de la commune de Grandpuits-Bailly Carrois et la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune d'Aubepierre-Ozouer le Repos.  
C'est deux procédures avaient également reçu un avis **défavorable** de la commission.

La commission avait en effet rendu un avis défavorable au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers à ces demandes de permis de construire.

Elle estimait que la démonstration d'un niveau de pollution de la parcelle incompatible avec toute activité agricole ou forestière, y compris non alimentaire, n'était pas faite.

Elle avait ajouté qu'elle était prête à revoir cet avis, le cas échéant, si cette démonstration, était faite.

Suite à votre réception le 23 mars 2019, de plusieurs compléments apportés par la société TOTAL SOLAR, vous avez, à nouveau sollicité l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) sur ces deux permis de construire.

La commission s'est réunie le jeudi 18 avril 2019 pour examiner à nouveau ce projet, que Monsieur Martin JOFFRES, développeur de projet TOTAL SOLAR, a présenté accompagné de collaborateurs de sa société et des maires et adjoints des deux communes concernées par le projet.

La commission a également examiné conjointement à cette demande de PC, la délibération motivée de la commune de Grandpuits-Bailly Carrois et la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune d'Aubepierre-Ozouer le Repos.  
C'est deux procédures ont reçu un avis **favorable** de la commission.

*La commission a décidé de lever son avis défavorable du 25 janvier 2019 et rend un avis favorable au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers à ces demandes de permis de construire.*

*Elle estime que le porteur de projet a pu apporter des éléments en réponse aux interrogations de la CDPENAF sur les non-potentialités de remise en culture de la parcelle concernée.*

Le directeur départemental des territoires  
de Seine-et-Marne



Igor KISSOLEFF